Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA VEBRET
Numéro du lot	fd15-71
COMMUNE(S)	VEBRET
Massif chevreuil	Artense
Massif cerf	UG Artense

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	beynat alain
Qualité	Propriétaire
Adresse	69 route de riom, saint thomas, 19110 BORT LES ORGUES
Téléphone (fixe et portable)	+33682948753
Courriel	alain.beynat@orange.fr

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 1076.00	Surface Totale: 2375.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	23	36	6	65	14	2	
Réalisation année précédente	28	37	0	65	14	2	
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Stabilité	Hausse	
Attribution théorique					30		
DEMANDE 2024 / 2025	22	32		54	14	4	

Fait le jeudi 29 février 2024 à BORT LES ORGUES Signature